



MON VILLAGE
URBAIN



DE PRESSE

mairie-begles.fr

Mercredi 9 juin 2021

BÈGLES PLAGE : OUVERTURE DE LA BAIGNADE SURVEILLÉE

À partir de ce samedi 12 juin, la Ville ouvre la baignade surveillée à Bègles Plage, de 11h à 19h les mercredis et week-ends jusqu'à fin juin, et tous les jours en juillet et en août.

Dans le contexte sanitaire lié au Covid 19, une jauge de 500 personnes en simultané sera respectée, afin d'accueillir les Béglois en toute sécurité sur cet espace de loisirs.

La baignade est autorisée uniquement dans la zone de baignade, surveillée par les maîtres-nageurs sauveteurs, de 11h à 19h, les mercredis et week-ends, en juin et en septembre, et tous les jours en juillet et en août.

L'accès à la baignade est libre (sans réservation préalable).

La Ville de Bègles pourra adapter ces conditions d'accès à la plage, suivant la fréquentation, les événements météorologiques, ou la situation sanitaire.

Le site de Bègles Plage sera accessible tous les jours cet été et accueillera l'événement estival *Un été près de chez vous*. Du 3 juillet au 30 août, la Ville de Bègles associe ses services municipaux, le Centre Social et Culturel l'Estey et les associations locales pour proposer des activités de loisirs de proximité.